

Aide à la viabilisation de terrains pour logements locatifs sociaux



Communauté de Communes du Pays Fléchois

François MERCIER

Chargé de mission planification / habitat
Service aménagement du territoire
Centre administratif Jean Virlogeux
Rue Fernand Guillot
72 200 LA FLECHE
02 43 48 53 77

f.mercier@cc-paysflechois.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de son PLH, la Communauté de Communes poursuit son aide pour les communes membres qui souhaitent avoir des logements sociaux sur leur territoire. Cette aide est versée pour couvrir une partie des coûts de viabilisation des terrains.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Sur la base d'un objectif de 20 logements locatifs par an: 3000 € par logement plafonné à 10 logements annuels par commune.

Aide à la viabilisation complémentaire du Département si PLAI : 40% plafonnée 15 000€ HT/ lot.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Département de la Sarthe.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2022 : 60 000 €

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

60 000 € sont accordés chaque année.